

Dry Ice – Safe Use and Handling Fatality File – French



Quatre doigts d'un employé sont amputés par une machine à glace carbonique

À 6 h 45 le 9 octobre 2020, un employé de 68 ans travaillait pour une entreprise qui fabriquait des gaz industriels, tels que l'azote, l'oxygène, le dioxyde de carbone, l'argon, l'hydrogène, l'hélium et l'acétylène. Il travaillait dans la maintenance des machines. Il se trouvait dans l'usine de production de glace carbonique (dioxyde de carbone solide) de l'entreprise. Il effectuait un dépannage sur une machine à glace carbonique IceTech SL1000. Les blocs de glace carbonique qu'elle produisait n'étaient pas formés correctement.

L'employé a commencé à dépanner la machine en ouvrant la porte d'accès à la glacière pour inspecter la machine. Lorsque l'employé a introduit sa main dans la glacière où se trouvait un bloc de glace mal tassé, les doigts de sa main gauche ont été accidentellement pris dans une partie rotative à l'intérieur de la glacière. L'employé a subi l'amputation de quatre doigts de sa main gauche. L'employé a été hospitalisé. Le récit laisse entendre que les amputations ont eu lieu instantanément plutôt que lors d'une intervention chirurgicale ultérieure.

À la suite de l'incident, l'employeur a ajouté un système de contrôle de l'énergie qui mettait en œuvre un dispositif de contrôle de l'énergie sur toutes ses machines à glace sèche aux États-Unis. Ce système isolait l'énergie dangereuse qui alimentait la partie rotative à l'intérieur des bacs à glace, la partie qui a causé la blessure de l'employé dans ce cas. Un système de verrouillage comprenant un dispositif de verrouillage et une programmation électronique de l'interface de la machine a été mis en place pour empêcher la rotation de cette pièce en dérivant le flux d'énergie électrique loin de tout composant électronique (par exemple, amplificateur, moteur, etc.) chaque fois que la porte d'une glacière était en position ouverte.

Source : <https://www.osha.gov>